

Conditions Générales de Vente

Article 1. Définitions

L'entreprise Maeva Daycard désigne une entreprise individuelle dont le siège social est situé au 6 rue d'Artimon 86280 St Benoît. L'entreprise dispense des stages, des programmes, des événements ponctuels et des suivis individuels en Nouvelle Aquitaine et sur l'ensemble du territoire national, en ligne ou en présentiel, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : tout professionnel ou personne physique capable au sens des articles 1123 et suivants du Code civil, ou personne morale, qui passe commande d'une prestation de service auprès de l'entreprise.

CGV : Les Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous.

Participant : la personne physique qui participe à des stages et événements ponctuels.

Événements ponctuels : désigne toute prestation qui a lieu à certaines périodes de l'année (ex : programmes de méditation, retraite de méditation, stages de formation, etc)

Activité permanente : désigne les prestations en thérapie énergétique et les cours de méditation.

Article 2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par la société mentionnée en article 1. Toute commande de prestation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 3. Prix et modalités de paiement.

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. TVA non applicable selon article 293B. du CGI.

Événements ponctuels : le paiement total de la prestation s'effectue au moment de l'inscription, en deux chèques : un qui constitue les arrhes, un qui constitue le reste à payer. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Sur demande, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Activité permanente : le paiement total a lieu lors du rendez-vous ou lors de l'inscription.

Article 4. Conditions de report et d'annulation par les participants

Événements ponctuels :

- Jusqu'à 21 jours avant le jour 1: remboursement des arrhes. Les chèques sont disponibles à la reprise à l'adresse du siège social. Si pas de manifestation du participants 8 jours après l'annulation, les chèques sont détruits. Possibilité d'un report sur la prochaine session de la même prestation ou valable 1 an non renouvelable.
- Au-delà de 21 jours avant le début de l'événement, les arrhes sont non remboursables. Possibilité d'un report sur la prochaine session de la même prestation ou valable 1 an non renouvelable.
- Au-delà de 7 jours avant le début de l'événement, les arrhes sont non remboursables. Pas de possibilité de report.
- A compter du jour 1 de l'événement, la totalité du montant est dû et non remboursable. Pas de possibilité de report du montant de l'événement.

Activité permanente :

- Annulation 24 heures avant le rendez-vous, le paiement de la séance est dû.
- Le cas des cartes de méditation : il concerne la responsabilité du participant d'utiliser la totalité des cours prévus dans le cadre de son achat de la carte. Si ceux-

ci n'étaient pas utilisés avant la fin de la période de validité, aucun remboursement possible, ni report sur la période suivante.

Cartes cadeaux: valables 6 mois à compter de la date d'achat ou en cas de conflit d'information, les cartes cadeaux sont valables de la durée indiquée sur la carte cadeau.

En cas d'annulation pour force majeure avant la formation, les arrhes sont remboursées. En cas d'annulation pour force majeure après le début de la formation, le client est tenu au règlement de la prestation au prorata de sa participation ou pourra reporter celle-ci à une session ultérieure. Force majeure selon la définition de l'arrêt de la Première Chambre civile de la Cour de Cassation du 6 novembre 2002.

Conditions de report et d'annulation par l'entreprise

En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'entreprise ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou téléphone. Il sera proposé au client/participant de participer sans frais supplémentaire à une prochaine prestation identique. En cas d'impossibilité, le client pourra demander à être remboursé.

Contenu des prestations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des prestations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client

Maeva Daycard
6, rue d'Artimon 86280 Saint-Benoît
maevaday@gmail.com

s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Maeva Daycard sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. L'entreprise s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise Maeva Daycard et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Poitiers.